



ASSOCIATION
RAMSAR
FRANCE

pour les zones humides

Relevé de décisions Conseil d'administration du 3 décembre 2021

Présents :

Stéphan ARNASSANT
Laurent GODÉ
Michel METAIS

Luc BARBIER
Jean JALBERT
Alain SALVI

Jérôme BIGNON
Geneviève MAGNON
Frédérique TUFFNELL

Excusés :

Olivier HUBERT
François PINET

Thierry LECOMTE

Cédric MARTEAU

Assistaient également :

Bastien COÏC

Denis BERLEMONT

Ghislaine FERRERE

Décisions prises lors du CA du 3 décembre 2021 :

- Validation du compte-rendu du CA du 17 septembre 2021.
- Les administrateurs proposent -en fonction de l'état des finances de l'association- d'étudier le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux salariés.
- Les administrateurs valident la signature de l'avenant au contrat d'assurance (responsabilité civile) envoyé par la MAIF.
- Les administrateurs proposent de contacter des graphistes afin d'obtenir plusieurs devis en vue de la création d'une charte graphique pour l'association. Cette charte devra être cohérente avec les éléments déjà produits (kakémonos notamment).
- Les administrateurs demandent que le film Ramsar long (15 min) soit encore plus artistique et moins didactique que la version proposée, et que celle-ci soit disponible pour fin janvier 2022.
- Les administrateurs proposent de répondre à l'appel à projets de la Fondation Lemarchand, dont les axes sont proches de ceux de l'association.
- Le prochain séminaire Ramsar (3^{ème} trimestre 2022) devrait se tenir dans le Finistère, à proximité du site de la Baie d'Audierne.
- Suite au séminaire et conformément à la convention avec l'OFB, l'association souhaite structurer un réseau de centres d'accueil en zones humides. Les administrateurs précisent qu'il ne faut pas dissocier centres d'accueil et correspondants de sites Ramsar (en local, ces réseaux doivent travailler ensemble).
- Les administrateurs échangent avec les membres du CGEDD en charge de la mission pour identifier les sites potentiels en vue de la création d'un parc national en zone humide, qui débute. Les administrateurs remercient les inspecteurs de les avoir contactés, et restent disponibles pour toute demande complémentaire.